

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL450

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer à la troisième occurrence du mot :

« les »,

le mot :

« ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.